

Projet Éducatif de la ville de Saint-Pathus Années 2019 et 2020



« Tous les enfants ont du génie, le tout est de le faire apparaître »

Charlie Chaplin

« La plus grande difficulté de l'éducation, c'est de transformer les idées en expérience »

George Santayana

L'équipe municipale de Saint-Pathus a décidé de gérer l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires en gestion interne.

Elle souhaite développer une politique de l'Enfance et de la Jeunesse cohérente face à la mixité sociale, afin de répondre aux besoins et aux attentes des Pathusiens.

La municipalité veut mettre à profit le temps de loisirs (péri et extrascolaire) pour mettre en œuvre un projet éducatif.

Les orientations éducatives visées dans ce projet sont en direction des enfants âgés de 3 à 14 ans.

La réglementation

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Ce code prévoit dans son article L 227-4 qu'un projet éducatif doit être établi par l'organisateur mettant en place des Accueil Collectifs de Mineurs (ACM)

Extrait du décret n°2006-923 du 26 juillet 2006

Art. R 227-23 Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

L'article R 227-26 prévoit que le projet éducatif doit être communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents placés sous l'autorité du Ministre de la jeunesse et des sports et du représentant de l'Etat dans le département.

Le cadre de référence

La ville de Saint-Pathus souhaite offrir aux enfants fréquentant les accueils de loisirs et à leurs familles, sans distinction de milieu, des accueils qui soient un réel tremplin à leur plein épanouissement.

La mission des accueils de loisirs est de participer activement à l'éducation des enfants en transmettant des valeurs de démarches participatives, de tolérance, de dignité, de respect de soi, des autres, de l'environnement, de justice, de solidarité et de responsabilité.

Ils doivent permettre aux enfants de participer à des activités différentes selon leurs envies, de pouvoir se détendre et de pouvoir faire des choix.

Si l'organisation des accueils de loisirs élémentaires et pré-ados doivent être au "service" de l'enfant, pour ce qui est de la maternelle, c'est à elle de s'adapter le mieux possible pour répondre aux besoins et aux attentes des enfants.

L'enfant a besoin d'être à l'aise dans la collectivité, de choisir ses copains, d'acquérir une connaissance de lui-même, des règles de vie, de jeux enrichissants et d'éveiller sa curiosité.

L'enrichissement du jeune enfant dans une vie collective bien conçue lui permet de construire ses relations avec une société très exigeante, qui attend souvent de lui, une maturité excessive, à l'égard de son âge, sans pour autant lui donner les moyens de l'acquérir.

L'enfant doit satisfaire sa curiosité, découvrir, expérimenter, prendre des responsabilités selon son âge, vivre en communauté où chacun a les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes chances. L'accueil de loisirs, par la diversité des activités et des échanges lui apporte au fil des années, une personnalité solide et une aptitude à bien gérer le quotidien.

Les adultes responsables de l'accueil de loisirs disposent de moyens qui leur permettent de se consacrer exclusivement à l'enfant sur leur temps de travail.

L'ambition de ce projet est d'aider les enfants à devenir des adultes responsables et respectueux des valeurs morales.

Ce sont les citoyens de demain.

Le contexte du territoire et de la population

Saint-Pathus est rattachée à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France. Elle est localisée en Ile de France et plus précisément dans le département de Seine-et-Marne.

C'est une commune en pleine mutation. Elle a vu sa population augmenter considérablement depuis ces vingt dernières années soit 25% d'augmentation.

Avec la construction du Cœur de village et l'extension de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, la croissance va continuer son ascension pour les années à venir.

Ayant un peu plus de 6 000 habitants sur son territoire, Saint-Pathus est composée d'un environnement mi-rural et mi urbain.

Selon les chiffres du recensement de l'INSEE, 80 % des plus de 15 ans ont un emploi. Cela signifie qu'une grande majorité des familles travaillent et qu'ils ont besoin d'un mode de garde pour accueillir leurs enfants avant et après l'école.

A noter également que 25 % des pathusiens sont âgés de 2 à 14 ans ce qui est au-dessus de la moyenne nationale avoisinant les 18%. Nous pouvons dire que c'est une population jeune avec un quart de la population qui fréquente les groupes scolaires.

Sur les 1450 enfants âgés de 2 à 14 ans, près de la moitié fréquentent les structures municipales tels que les cantines, les accueils périscolaires et extrascolaires.

Les orientations éducatives

Permettre à l'enfant d'être acteur dans sa ville aujourd'hui, afin qu'il apprenne à être un citoyen actif de demain.

1) Développer la personnalité de chacun

- ❖ Aider les enfants à se construire une personnalité pour l'acquisition de l'autonomie, à prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs.
- ❖ Favoriser l'esprit de découverte.
- ❖ Stimuler leur créativité, leur éveil artistique
- ❖ Développer leur épanouissement dans la pratique d'activités dans les 3 domaines d'activités (Technique et Scientifique / Physique et Sportive / Culturelle et d'Expression)
- ❖ Exprimer leur talent et apprendre à se dépasser
- ❖ Répondre aux besoins physiques, affectifs, sociaux en tenant compte du rythme de vie de chacun
- ❖ Proposer des temps de sensibilisation sur des sujets de préventions.

2) Apprendre et développer la vie en collectivité

Apprendre aux enfants à vivre ensemble et à communiquer comme l'objectif fondamental de la socialisation et du développement des valeurs de solidarité.

Les règles de vie doivent être établies conjointement entre les encadrants et les enfants pour que la vie en collectivité et dans la société soit la plus harmonieuse.

3) S'ouvrir au monde et à ses réalités

Pour se construire, l'enfant a besoin des autres et ce, dans le respect d'autrui et de l'environnement qui l'entoure. Notre Projet Éducatif incite l'équipe à organiser des loisirs en partenariat avec des associations, être complémentaire avec l'école et à étendre son champ d'action en s'ouvrant sur des structures périphériques (communes ou associations extérieures) sans oublier de favoriser les rencontres intergénérationnelles.

4) Donner le goût de l'engagement, des responsabilités et de l'action

Le projet éducatif témoigne de la volonté à vouloir contribuer à la formation d'Hommes autonomes et responsables qui se prendront progressivement en charge pour devenir les propres artisans de leur vie et de leurs loisirs.

Les actions devront amener l'enfant à faire des choix et favoriser son implication dans la vie des accueils de loisirs.

La laïcité devra être un principe de base de cette action municipale dans le respect de toute conviction.

Les modalités d'actions et de fonctionnement

1) Les établissements scolaires

L'enseignement maternel et élémentaire est réparti sur deux écoles selon une carte scolaire :

- ❖ L'école Charles PERRAULT située au 24 avenue des Alouettes 77178 SAINT-PATHUS
- ❖ L'école Antonio VIVALDI située 2 rue Noëfort 77178 SAINT-PATHUS

Concernant l'enseignement secondaire allant jusqu'à la 3^{ème}, le collège est situé au 50 rue de la Raperie 77178 OISSERY

2) Les accueils collectifs de mineurs

La municipalité a fait le choix de mettre en place des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que des temps de restauration scolaire.

❖ Accueils Périscolaires

Ce service propose un mode de garde aux familles avant et après l'école de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00

Les accueils périscolaires sont mis en place sur chacun des groupes scolaires.

❖ Accueils extrascolaires

On appelle un accueil extrascolaire les structures recevant le public durant les vacances scolaires et les mercredis. Les horaires d'accueil sont de 7h00 à 19h00.

Les accueils de loisirs se situent à VIVALDI avec deux structures distinctes. L'une est dédiée aux 3-5 ans (maternel) et l'autre aux 6-10 ans (élémentaire).

Un espace appelé Point Accueil Jeunes (PAJ) est proposé aux préados âgés de 11 à 14 ans.

Les horaires d'ouverture du PAJ se font généralement les après-midis de 13h30 à 19h00.

Selon la programmation les horaires peuvent varier (veillées, sorties...)

❖ Les cantines scolaires

Chacune des écoles bénéficie d'une cantine permettant de proposer à l'ensemble des familles une restauration scolaire pour leurs enfants sur le temps du midi de 12h00 à 14h00.

3) Les infrastructures de la ville.

La municipalité met à disposition des infrastructures aux partenaires associatifs présents sur Saint-Pathus. Ces locaux peuvent être utilisés également par toute la communauté éducative dans le cadre de projet à savoir :

- Le Centre Culturel des Brumiers
- La bibliothèque municipale
- Le complexe sportif
- Le Prieuré

4) Moyens financiers

La municipalité est liée avec la CAF par une convention nommée Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Grâce à cela, la CAF subventionne l'organisation des accueils de loisirs.

Une participation financière est demandée aux familles lorsque leurs enfants sont accueillis sur les structures de la ville. Les tarifs sont modulables selon les revenus du foyer.

La municipalité prend en charge la majorité des dépenses liées à l'organisation des accueils (charge du personnel, budget d'investissement et de fonctionnement, gestion des fluides....)

5) Moyens humains

Le service Enfance-Jeunesse s'emploie à former des équipes solides et compétentes, dévouées à l'enfance et dotées des moyens nécessaires pour introduire des conceptions éducatives nouvelles.

Cette équipe comprend une direction de service et des directeurs de structures accompagnés d'adjoints et d'animateurs. Ces encadrements respectent le cadre définis par la DDCS, ceci afin d'assurer un encadrement de qualité et de sécurité.

La municipalité laisse à l'équipe de direction la charge des différentes missions et une grande liberté en matière de choix d'activités. Elle considère cependant qu'une méthodologie d'écoute et d'intégration de l'enfant est primordiale.

Les ATSEM participent également à l'accompagnement des enfants durant le temps scolaire.

Du personnel administratif et technique collabore avec les équipes pédagogiques et sont un réel appui pour le bon fonctionnement.

Il est aussi mis en place un partenariat de l'action socio-éducative avec différents acteurs :

L'Education Nationale, le service culturel de la commune et les associations.

6) Mesures prises par l'organisateur

L'organisateur est régulièrement informé du fonctionnement, de la fréquentation et des actions mis en place par l'intermédiaire des directions du Service Municipal Enfance Jeunesse et du Scolaire & Solidarité.

Pour l'équipe municipale, mêler le plus possible « éducatif » et « ludique » doit être le principe majeur. La municipalité s'engage à rester à l'écoute des demandes formulées par les enfants, les jeunes et la communauté éducative que sont le corps enseignant, l'équipe d'animation, les familles et les associations pour ainsi développer les moyens mis à disposition.

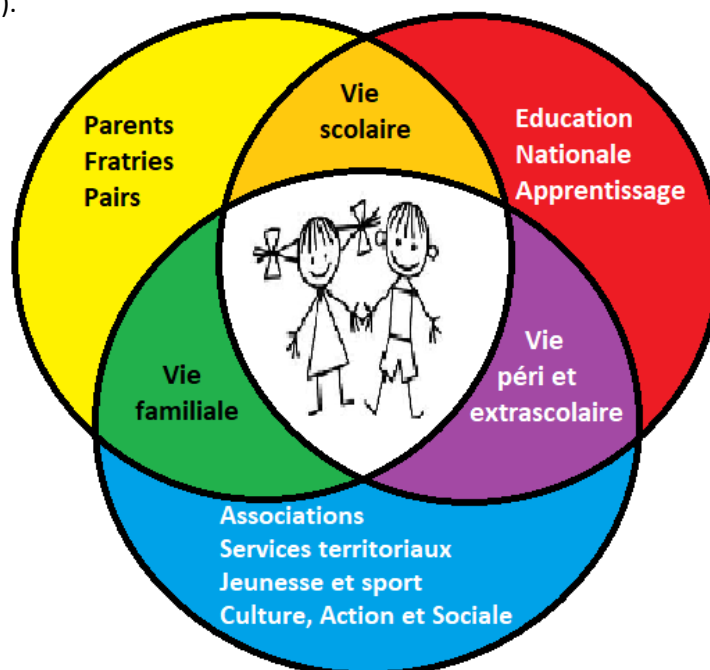
Les élus ont souhaité réunir le plus grand nombre de partenaires éducatifs volontaires autour d'un groupe de réflexion afin de favoriser des temps d'échanges et ainsi récolter les attentes et les besoins de toute la communauté éducative pour proposer des services « sur-mesure » aux pathusiens.

Ce groupe de réflexion est composé :

- ❖ Du maire
- ❖ De l'élu adjoint délégué aux associations
- ❖ De la direction du Service Municipal Enfance-Jeunesse (SMEJ)
- ❖ De la directrice du service scolaire et solidarité
- ❖ Des représentants d'associations (socioculturelles et sportives)
- ❖ Des deux directeurs d'écoles
- ❖ D'un membre de la fédération des délégués départementaux de l'Education Nationale
- ❖ Des 3 présidents d'associations de parents d'élèves
- ❖ D'un conseiller de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine et Marne (DDCS 77)

Les membres ci-dessus sont liés par le principe de coéducation, qui est de suivre l'enfant dans son parcours lors d'une journée.

Les trois pôles d'éducatrices l'accompagnant sont le foyer familial, l'enseignement et les loisirs. (Voir le schéma ci-dessous).



« L'équipe municipale a souhaité réécrire son projet éducatif en s'appuyant sur le développement d'une communauté éducative de proximité.

Pour cela, il a été créé un groupe de réflexion composé des principaux acteurs éducatifs de notre territoire.

La concertation de ce groupe de réflexion, permettra de cibler les besoins et les attentes de chaque pathusien pour ensuite poser les bases d'une éducation partagée, définie à partir d'objectifs communs et pour l'intérêt de l'enfant.

Ce document définit un cadre de travail pour l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, parents d'élèves, techniciens, tissu associatif et élus. Il devra être en constante mutation afin de s'adapter aux moyens et attentes qui ne cessent d'évoluer au fil du temps. »

Jean-Benoît PINTURIER
Maire de Saint-Pathus